

**Dossier inscription – Contrat** avec le stagiaire  
Articles L.6353-3 à L.6353-7 du code du travail

Nom de jeune fille ..... Prénoms .....

Nom .....

Adresse postale .....

.....

Situation (salarié, recherche emploi, etc) .....

Date de naissance ..... Emploi .....

Tél personnel ..... GSM .....

Autre téléphone ..... (Horaires) .....

Adresse Email ..... @ .....

Votre projet professionnel .....

.....

**DOSSIER D'INSCRIPTION – CONTRAT**  
**REFLEXOLOGIE**  
Promotion 20-21 B  
2020-2021

**I- OBJET DU CONTRAT :**

METAREFLEXOLOGIE représentée par Mme Arlette LEFEBVRE, s'engage à organiser l'action de formation qui se déroulera du :

01 au 04 Octobre 2020  
03 au 06 Décembre 2020  
11 au 14 Février 2021  
01 au 04 Avril 2021  
10 au 13 Juin 2021

L'école de la Métaréflexologie peut être amenée à annuler ou reporter une session de formation. En effet, le maintien de la formation ne se fait que sous réserve d'un nombre d'inscrits suffisant.

**II- CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION :**

- **Nature de l'action :** L'action de la formation est l'acquisition des compétences. Elle entre dans les catégories prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

- **Objectifs** : La formation aboutit à l'acquisition des compétences suivantes :
  - Identifier la demande de la personne dans le cadre d'une prise en charge en s'appuyant sur des outils (cartographie, indications, limites et précautions d'exercice) afin d'orienter, si nécessaire, vers des parcours de soins mieux adaptés et/ou complémentaires.
  - Conduire un protocole de massage (pied et main) en utilisant des techniques de palpation, de massage de zones réflexes afin de soulager les troubles (troubles du sommeil, stress, etc.), les douleurs, les dysfonctionnements légers.
  - Guider la personne à l'utilisation de techniques de réflexologie en lui proposant des exercices d'automassage pour lui permettre de pratiquer entre deux séances.
  - Elaborer et exécuter un protocole complémentaire selon les critères requis, afin de répondre à la demande spécifique d'un professionnel de santé.
- **Durée** : La formation pédagogique au sein de l'école est de **150 heures** (20 jours de formation) et comprend une partie théorique et pratique.
- A titre d'exercice, les stagiaires doivent pratiquer bénévolement en dehors des cours et rendre compte de leur travail dans un tableau prévu à cet effet.

### III- PUBLIC, NIVEAU DE CONNAISSANCES ET CONDITIONS NECESSAIRES :

- La formation est destinée aux professions médicales et paramédicales (médecins, infirmières, kinésithérapeutes, podologues, etc.) ainsi qu'aux professionnels de la relation d'aide et enfin à toute personne en reconversion professionnelle.
- L'élève déclare avoir toutes capacités physiques et juridiques pour suivre la formation. Dans le cas d'un handicap, le stagiaire atteste avoir pris contact avec l'école et reçu accord écrit pour s'assurer de la faisabilité à suivre la formation.

### IV- ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION :

- L'action de formation aura lieu conformément au calendrier ci-dessus.
- Lieu : « Studentines » 60 Rue du Jardin des Plantes 59000 à LILLE.
- Théorie : Tous les matins.
  - o Présentation au moyen de diaporamas.
  - o Supports de cours papier.
  - o Planches explicatives.
  - o Enregistreur conseillé (pas de caméra, de photos ni ordinateurs).
- E-learning : QCM sur une plateforme d'E-learning
- Pratique : Tous les après-midi. Le travail se fait en binômes entre stagiaires.

### V - MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION :

- L'appréciation des résultats se fait au moyen de contrôles continus via des QCM sur un site web d'E-learning.
- A chaque session la pratique est contrôlée individuellement.

### VI- SANCTION DE LA FORMATION :

- En fin de formation sont organisés un examen écrit et un examen pratique.
- Dans le cas où le stagiaire devrait repasser la/les épreuve(s), une date fixée par l'administration est prévue à cet effet (cf. calendrier).

### VII- MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION :

- Le stagiaire s'engage à signer la feuille d'émargement tous les matins et après-midi.

### VIII- DELAIS DE RETRACTATION ET INTERRUPTION DESTAGE :

- A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'école par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas aucune somme ne peut être exigée.
- En cas d'interruption de la formation du fait de l'organisme de formation, le stagiaire sera remboursé selon la règle du prorata-temporis en tenant compte d'une retenue forfaitaire de 200 €.
- Après le délai légal de 10 jours, si le stagiaire se désiste avant les 30 jours précédant la date de démarrage, une indemnité de 15% du prix total de la formation sera versée par le stagiaire. Après quoi ses chèques lui seront restitués.
- Si le désistement intervient dans les 30 jours précédents la date de démarrage, la totalité du prix de la formation doit être acquittée. S'il abandonne en cours d'année, la totalité de la formation est encaissée et le stagiaire pourrait l'année suivante continuer les cours théoriques à l'endroit où il les a laissés. Pour la pratique la décision sera donnée en raison des possibilités potentielles. Seul le cas de force majeure pour incapacité médicale de travailler et de suivre la totalité de la formation est valable pour obtenir un remboursement. Le remboursement serait alors effectué selon la règle du prorata temporis.

### IX- PRIX DE LA FORMATION ET DISPOSITIONS FINANCIERES :

- Le prix de la formation est de 3250 € et est exigible dès le démarrage.

Sans remettre en cause l'exigibilité le stagiaire a la possibilité de régler au moyen de **9 chèques** envoyés avec le dossier d'inscription.

Echéancier :

- Un chèque de 450 € daté **du jour du contrat**, encaissé le 01 Octobre 2020.
- Et pour régler le solde soit 2 800 € : 8 chèques de 350 € datés du 1<sup>er</sup> Novembre 2020. Remis à l'encaissement le 10 de chaque mois (10/11/20 au 10/06/21).

NB. Les chèques sont à **libeller** à ordre de **METAREFLEXOLOGIE Arlette LEFEBVRE**.

- Si l'élève est subventionné par un organisme, il est redevable de la différence entre le prix de la formation et le montant qui sera définitivement réglé par cet organisme.
- Une attestation de fin de formation et une attestation fiscale sont délivrées pour les montants encaissés dans l'année civile. En dehors des demandes d'organismes officiels, aucune autre attestation de suivi de formation n'est délivrée.

### X- EN CAS DE DIFFEREND :

- Si une contestation ou un différend n'ont pu se régler à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

### Confirmation d'engagement du stagiaire :

Nom du stagiaire ..... Prénom .....



J'ai obtenu les documents dont je conserve une copie (contrat de formation- règlement intérieur- calendrier- programme détaillé).

J'ai présenté mon projet professionnel et obtenu les réponses à mes questions.

Fait à ..... Le ..... / ..... / ..... Signature du stagiaire .....

### Vérification avant d'envoyer votre dossier :

Veillez cocher chaque rubrique ci-dessous pour vous assurer que votre dossier d'inscription est complet.

-  J'ai établi les chèques à l'ordre de METAREFLEXOLOGIE Arlette LEFEBVRE aux dates indiquées.
-  J'ai joint une photo d'identité.
- J'envoie, le contrat de formation, le règlement intérieur, les chèques par la poste en lettre MAX (pas de recommandé) à l'adresse suivante :

**Mr Hoogstoel Gilles**  
**Ecole de la Métaréflexologie**  
**22 Grand Rue 59780 Camphin-en-Pévèle**

**A réception de votre dossier**, la validité sera vérifiée et il vous sera confirmé définitivement votre inscription.